

Le développement des services à la personne



Type de saisine : Autosaisine

Type de texte : [Avis et Rapport](#)

Traité par : Section des Affaires sociales

Adopté le : 24/01/2007

Mandature : 2004-2010

Rapporteur :



[Yves VÉROLLET](#)

[Ancien conseiller](#)

[Télécharger le texte](#)

[Télécharger la fiche de communication](#)

PRÉSENTATION

Les services à la personne connaissent un développement croissant sous les effets conjugués d'une demande importante et d'incitations fiscales et sociales visant à favoriser le développement de l'emploi. La loi du 26 juillet 2005 amplifie ce mouvement. Le Conseil économique et social formule un certain nombre de recommandations relatives aux conditions d'accès à ces services, à la mise en oeuvre du chèque emploi-service universel (CESU), à l'organisation et la tarification des services d'aide à domicile et, enfin, à la nécessaire professionnalisation des emplois dans ce

secteur.

Descripteur Eurovoc :

aide ménagère, stimulant fiscal, création d'emploi, qualification professionnelle, fixation des prix, cotisation sociale

Domaine Eurovoc :

Emploi et travail